



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

PCF et République & socialisme

Séance plénière du 5 mars 2020

Rapport CR 2020-015 : Politique du patrimoine renforcée à la suite des assises franciliennes du patrimoine.

Amendement :

A l'annexe 1 de la délibération, le paragraphe "Critères du label" est ainsi modifié (ajouts en gras) :

" Critères du label :

Pour être labellisé, le patrimoine doit à minimum répondre à 1 critère parmi les 6 critères :

- *un caractère patrimonial démontre ou une force particulière de témoignage,*
- *une qualité architecturale et une relative homogénéité du bâti (ce qui exclut une dénaturation trop importante ou une transformation majeure du caractère de l'édifice),*
- *un réel caractère d'exemplarité ou de représentativité pour le patrimoine vernaculaire ou le patrimoine du XX^e siècle, **en particulier pour le patrimoine industriel et ouvrier, à l'architecture rurale, à la mémoire matérielle et immatérielle***
- *la rareté du patrimoine, objet atypique "unicum" ou dernier témoignage d'un courant ou d'un type de construction emblématique de l'Île-de-France ou de l'histoire de l'architecture,*
- *la qualité de l'insertion dans le site et la qualité environnementale du bâtiment.*
- **la valorisation du patrimoine"**

Exposé des motifs :

ADAPTATION DE LA POLITIQUE RÉGIONALE PATRIMONIALE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX

S'il est positif que la Région choisisse d'augmenter son intervention financière en faveur du patrimoine, il n'en reste pas moins que sa conception renvoie à une vision passéiste, sans prise avec l'évolution de notre époque.

A l'image des subventions accordées depuis le début du mandat, la politique proposée est un soutien quasi-exclusif au patrimoine vernaculaire, notamment religieux (la dernière Commission permanente en atteste en accordant 96% du soutien à la restauration du patrimoine aux seules églises), tandis que le patrimoine plus récent lié au travail, à l'industrie, aux évolutions urbaines ou encore à l'agriculture est laissé de côté.

Comme le souligne Pierre-Antoine Gatier, Architecte en chef des monuments historiques, "*il faut tout défendre et tout sauver, y compris ce qui semble à la marge et sans intérêt de prime abord. Il n'y a pas que les centres historiques ! Les périphéries, les faubourgs, les banlieues, les zones industrielles racontent aussi des histoires de communautés, de travail, d'espoirs, de souffrance, de vie...*" et de rappeler "Je patrimonialise tout ? Oui, parce que pendant ce temps-là, ceux d'en face, élus, promoteurs, aménageurs, spéculateurs, détruisent à mort. Ils sont puissants, pressés et sans états d'âme. Puissent ma voix et ma position les freiner un peu dans leur ardeur destructrice"

Par ailleurs, il nous semble indispensable que la région porte les revendications devenues nombreuses en faveur du Matrimoine qui est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres. Comme le rappelle l'association HF Île-de-France, que la Région soutient, "*l'égalité entre femmes et hommes nécessite une valorisation de l'héritage des femmes. Dès lors Matrimoine et Patrimoine constitueront ensemble notre héritage culturel commun, mixte et égalitaire.* Il est dès lors urgent de réhabiliter la notion de matrimoine, le mot comme les femmes qui le composent, afin que les femmes recouvrent toute leur place dans l'espace public.

Par cet amendement, nous proposons d'affirmer la volonté de la Région de subventionner tous les types de patrimoine / matrimoine, y compris ceux liés à l'histoire populaire et ouvrière de notre région, et de contribuer à replacer les femmes au cœur de l'espace public.

Céline MALAÏSÉ